

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT DES PROVENDES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, comme on le sait, une dizaine de députés libéraux du Québec s'étaient engagés envers les agriculteurs du Québec à forcer le ministre des Transports (M. Pepin) à modifier ses intentions au sujet de sa politique relative au transport des provendes; la faillite monumentale des libéraux du Québec vis-à-vis du ministre des Transports est une chose fort connue. Depuis quelques jours, les députés du Québec tentent d'appuyer cette politique tant bien que mal et invitent les agriculteurs du Québec à en évaluer les effets bénéfiques, savoir que l'article qui prévoit une réévaluation des difficultés que pourrait connaître le Québec par rapport à cette nouvelle politique lui permettra, après quatre ans, de faire une réévaluation. Madame le Président, les agriculteurs savent parfaitement bien que, lorsque le cheval est parti, il est trop tard pour fermer les portes de l'écurie. Étant donné les circonstances, et je voudrais mentionner que je me dissocie radicalement du mouvement de pression exercé par les ministériels afin de faire avaler cette couleuvre pour ne pas dire ce corbeau aux agriculteurs du Québec, j'ose espérer que les députés libéraux qui représentent le Québec s'efforceront d'amener le ministre à surseoir à ses intentions et à les modifier si l'on veut véritablement servir les intérêts de l'agriculture québécoise.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA CRÉATION D'UN COMITÉ POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LE MONDE

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je voudrais proposer aujourd'hui que la Chambre des communes envisage sérieusement de créer un comité permanent pour la défense des droits de la personne dans le monde. Tous les députés à la Chambre, de même que des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, se rendent compte que les droits de la personne sont violés constamment un peu partout dans le monde. Toutefois, lorsque le Canada entretient des relations avec des pays où les droits de la personne sont bafoués, même s'il s'agit d'échanges commerciaux ou d'aide fournie, il nous manque souvent les informations et les connaissances voulues pour savoir comment procéder.

Il existe un précédent dans ce domaine, puisqu'un groupe parlementaire à la Chambre des communes britannique exerce ce genre d'activité. Nous avons présenté une proposition à cet effet au sous-comité de l'Amérique latine. J'estime, pour ma part, que le seul mécanisme pouvant exercer ce genre d'activité de façon permanente et sûre serait un comité permanent. Il conviendrait d'y songer dès maintenant, alors que la Chambre avise quant à l'opportunité de créer d'autres comités.

Des voix: Bravo!

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE L'OCEAN RANGER—LES CONCLUSIONS DU SAFETY BOARD DES ÉTATS-UNIS—LES DISPOSITIONS DU GOUVERNEMENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je voudrais savoir s'il n'a pas éprouvé un sentiment d'impuissance et d'humiliation ce matin en prenant connaissance dans les journaux des conclusions de l'enquête que les Américains ont menée sur la catastrophe de l'*Ocean Ranger* qui a entraîné la mort de Canadiens dans les eaux nationales?

• (1415)

Le ministre pourrait-il par la même occasion nous assurer que l'on a remédié aux insuffisances qui, selon la Commission américaine de la sécurité des transports, sont en partie responsables de la catastrophe? Peut-il nous garantir que l'on respecte les mesures de sécurité qui s'imposent et que toutes les plates-formes pétrolières possèdent l'équipement voulu, quelles que soient les mesures qui peuvent être prises à ce sujet chez nous?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je regrette de ne pouvoir donner cette garantie. D'abord, parce qu'il s'agit d'un rapport provisoire et, donc, d'une première impression des deux organismes américains en cause. Ensuite, parce que nous n'avons pas encore reçu le texte du rapport et qu'il serait prématuré de ma part, ou de la part du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de parler d'un document que nous n'avons pas encore lu.

LA COMMISSION ROYALE—LA POSSIBILITÉ D'UN RAPPORT PROVISOIRE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, comme si cette tragédie n'était pas assez dramatique en elle-même, le ministre la rend encore plus catastrophique par sa réponse. Devons-nous comprendre que les lacunes au niveau de la formation, des mesures de sécurité et de l'équipement constatées par l'enquête publique effectuée aux États-Unis ne sont toujours pas corrigées sur les plates-formes de forage qui se trouvent encore dans les eaux canadiennes?

Une voix: Le gouvernement avait des observateurs sur place.

M. Nowlan: Le ministre pourrait-il nous dire quand la Commission royale chargée d'enquêter sur cette tragédie va remettre son rapport provisoire?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, l'expérience nous a montré que la position adoptée dans un rapport provisoire n'était pas toujours la même que celle exprimée dans le rapport final.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: C'est tout à fait normal. Leurs auteurs disposent de davantage de données au moment de la rédaction du rapport final et modifient parfois leur position en conséquence.